



Auxonne, le 30 janvier 2025

**Monsieur le Maire,
Mairie d'Auxonne
Place d'Armes
21130 AUXONNE**

Objet : Révision du PLU d'Auxonne - Retour PPA projet PLU arrêté

Nos Références

Affaire suivie par : Audrey MILLANT - Responsable du Développement Economique

E-mail : a.millant@capvaldesaone.fr

Tél : 06 28 95 56 03

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 4 décembre 2024, vous nous avez fait parvenir le dossier du projet de PLU arrêté au Conseil Municipal pour que la Communauté de communes, en tant que Personne Publique Associée (PPA) formule un avis.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier les avis des services de la Communauté de communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,

Marie-Claire BONNET-VALLET.





Avis de la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône en tant que personne publique associée au projet de Plan Local d'Urbanisme d'Auxonne arrêté.

1- Service concerné : PAT

OAP « ENTREE DE VILLE » :

- Il est indiqué « A ce titre, si le projet d'aménagement envisage de déroger [au recul de 75m par rapport à l'axe de la RD905] (comme le schéma d'aménagement le préfigure), il devra être réalisé une étude dite « Loi Barnier » justifiant de la réduction de la marge de recul vis-à-vis de la route de Dole. » => **Cette étude a été réalisée dans le cadre de la DPMEC de la légumerie.**
- Orientation des constructions parallèles aux courbes de niveau incompatible avec les projets de légumerie et de cuisine centrale (/!\ cuisine centrale non identifiée dans la DPMEC).
- Aménagement paysagers, mutualisation stationnement, chemins et voies d'accès incompatibles avec projet de légumerie.

2- Service concerné : Développement économique

- RP-Diagnostic territorial – Page 42 : Il est fait mention d'un ancien projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur la parcelle BT05. Cette parcelle a été vendue au Département de la Côte-d'Or pour l'installation de la légumerie départementale. L'affectation de ce projet d'aire d'accueil des gens du voyage de 20 places doit donc être retiré de la parcelle BT05.
Par ailleurs, le nouveau schéma n'imposerait plus pour Auxonne une aire d'accueil 20 places mais une aire de grand passage (information non encore officielle, le nouveau schéma n'étant pas encore adopté).
- Concernant les parcelles BT05 et BT04, la DPMEC du Département n'a pas été prise en compte dans le zonage. La Communauté de communes réalise les études nécessaires à la viabilisation de la parcelle et s'est notamment rapprochée du délégataire SUEZ pour la question du dimensionnement des réseaux. La viabilisation, via une extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement est prévue en 2025.
Conformément à la DPMEC, un classement en zone UE plutôt que AUE serait à privilégier.
De la même manière, cette DPMEC intègre la protection de zones humides et de la haie située en limite nord de la parcelle BT05. Il conviendra de reporter ces dispositions au règlement écrit et graphique.

3- Service concerné : Environnement Déchets

P158 : Dans le paragraphe lié à la collecte des déchets dans le diagnostic, l'organisation est celle de 2024, depuis des changements ont eu lieu.

De plus certains chiffres peuvent être actualisés pour une meilleure connaissance des évolutions récentes.

Il faut donc remplacer le texte suivant :

« La collecte des déchets ménagers s'organise autour de 4 pôles :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, le lundi, mardi et vendredi sur la commune d'Auxonne, en fonction des secteurs (bas, haut et centre-ville)
- La collecte des déchets recyclables (emballages et papiers) en porte à porte, tous les mercredis pour le centre-ville, 1 mercredi sur 2 pour quelques rues (Alsace, Aubépine, Bretagne, Bourgogne, Colombière et Provence) et 1 jeudi sur 2 pour les secteurs haut et bas d'Auxonne.
- La collecte du verre en point d'apport volontaire,
- La collecte en déchèterie, dont une est identifiée sur la commune »

En 2020, un habitant du secteur d'Auxonne a produit 143,82 kg d'ordures ménagères résiduelles. Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, la production de déchet a fortement diminué, passant de 220 kg environ à 144, soit une baisse de 35%.

Sur le secteur d'Auxonne, un habitant a produit 42,49 kg de déchets recyclables. Par rapport à 2019, on peut noter une réduction des déchets produits d'environ 5%. En tout, la Communauté de communes Cap Val de Saône a transporté pour être triés près de 1212 tonnes de déchets recyclables, soit 78% de matières recyclées, avec un taux de refus de 28%.

Pour le verre, près de 39,5 kg/hab ont été collectés sur le secteur d'Auxonne, avec une légère augmentation des volumes collectés, de l'ordre de +2%.

Enfin, dans les 3 déchèteries du secteur d'Auxonne, près de 5 000 tonnes de déchets ont été collectés, contre 5 800 en 2019, soit une baisse d'environ 13%. Cela représente 333 kg/hab/an. »

Par

« La collecte des déchets ménagers s'organise autour de 4 pôles :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, le lundi, mardi et vendredi sur la commune d'Auxonne, en fonction des secteurs (bas, haut et centre-ville) remplacée par « **La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, le lundi et vendredi sur la commune d'Auxonne, en fonction des secteurs (bas, haut, centre-ville et exceptions). Calendrier de collecte en annexe** »
- La collecte des déchets recyclables (emballages et papiers) en porte à porte, tous les mercredis pour le centre-ville, 1 mercredi sur 2 pour quelques rues (Alsace, Aubépine, Bretagne, Bourgogne, Colombière et Provence) et 1 jeudi sur 2 pour les secteurs haut et bas d'Auxonne remplacée par « **La collecte des déchets recyclables (emballages et papiers) en porte à porte, tous les mercredis pour le centre-ville, les jeudis des semaines paires pour les secteurs haut et bas d'Auxonne et les mardis des semaines paires pour quelques rues (A. PATIN, Amandiers, Champ la Pierre, Champ Terroux, Chemin de la Reine Blanche, route de Flammerans (après le cimetière), la Feuillée, Le Lorrey, Le nouveau chemin du pont de Pierre, Le pont de Pierre, Rente de l'Hôpital, Saint Charles et vieux chemin de Flammerans. Calendrier de collecte en annexe** »
- La collecte du verre en point d'apport volontaire,
- La collecte en déchèterie, dont une est identifiée sur la commune »

En 2020, un habitant du secteur d'Auxonne a produit 143,82 kg d'ordures ménagères résiduelles.

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, la production de déchet a fortement diminué, passant de 194kg environ à 125, soit une baisse de 36%.

Sur le secteur d'Auxonne, un habitant a produit 55.56Kg de déchets recyclables. Par rapport à 2022, on peut noter une augmentation des déchets collectés d'environ 8%. En tout, la Communauté de communes Cap Val de Saône a transporté pour être triés près de 1311 tonnes de déchets recyclables, soit 68% de matières recyclées, avec un taux de refus de 32%.

Pour le verre, près de 41.71 kg/hab ont été collectés sur le secteur d'Auxonne, avec une légère augmentation des volumes collectés, de l'ordre de +2%.

Enfin, dans les 3 déchèteries du secteur d'Auxonne, près de 5 713 tonnes de déchets ont été collectés, contre 5 769 en 2022, soit une baisse d'environ 1%. Cela représente 381 kg/hab/an en 2023

2 documents, calendriers de collecte 2025 et nouveaux horaires de déchèteries depuis février 2025 ont été joints au document afin d'actualiser les annexes.

4- Service concerné : Tourisme

Document 01_RP_DIAG_TERRITORIAL_EIE –

page 55 : on est à 12 meublés déclarés pour une capacité de 75 personnes

Page 56 : « un effondrement de l'activité des meublés de tourisme du fait de la pandémie de COVID19. ». La collecte de la taxe de séjour permet de constater qu'Auxonne enregistre une augmentation de plus de 2300 nuitées entre 2022 et 2023 (hors camping d'Athée)

Document 02_PADD

Page 9 : la Voie Bleue est une **véloroute** et non une voie verte

5 - Service concerné : Mobilité – GEMAPI

Pour la mobilité, le transport à la demande (TAD) et le projet de liaison douce sont bien pris en compte.

La GEMAPI et les risques naturelles sont également abordés d'une manière exhaustive. Cependant, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévus rentrent parfois en contradiction avec le contenu du PADD, notamment la partie 2 « s'adapter au changement climatique et lutter contre la précarité énergétique ». En effet, les secteurs situés à proximité des rues de Moissey et Chevigny sont souvent les premiers inondés lors de fortes précipitations, notamment par un refoulement du réseau pluvial. Le secteur « ZA du Charmoy » est également concerné puisque les eaux pluviales convergent vers le Bief Pérou/Noirot et que les exploitants du secteur (SCEA JOVIGNOT, EURL MOREAU et Geoffroy GAVIGNET) ont déjà impliqué la CC et la commune d'Auxonne pour un sinistre en 2021.

Le diagnostic territorial aborde principalement les secteurs inondables par la Saône et non la Brizotte. C'est pourquoi je préciserai en p.147 que la Communauté de communes a lancé une étude visant à réduire le risque d'inondation sur Auxonne et que les secteurs considérés comme les plus vulnérables lors de crues de la Brizotte sont situés rue Rosière, quartier de la Petite plaine et rue du 19 mars 1962.

6 - Service concerné : Eau et Assainissement

Eau potable : le projet de sécurisation de la ressource en eau potable de la ville D'Auxonne a évolué depuis l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2019. Ainsi, pour sécuriser la

ressource a à l'horizon 20235, il est prévu une interconnexion avec l'UDI (unité de distribution) des communes d'Athée, Villers-les-Pots, Poncey-lès-Athée et Magny-Montarlot (ancien syndicat de Saône Mondragon) qui sont alimentées par un achat d'eau à Dijon Métropole (ressource de Poncey-lès-Athée) mais également une interconnexion avec la ressource départementale de la Boucle des Maillys.

Assainissement = Seules les eaux usées du quartier de la Gare de Tillenay sont prises en charge par la station d'épuration d'Auxonne et non l'ensemble de la commune. On dénombre en 2023, environ 7 200 habitants raccordés à la station.

Le réseau d'eaux usées d'Auxonne comprend en tout 49,4 kms de canalisations d'eaux usées. Les 130 kms c'est pour l'ensemble du système d'assainissement (Auxonne et les autres communes raccordées sur la station d'Auxonne) et c'est une erreur car il y a en réalité 92 kms de canalisations en tout. Attention dans le tableau présenté issu de l'étude de schéma directeur, les linéaires de réseaux pluviaux sont intégrés. Or, la compétence pluviale est distincte de la compétence eaux usées et est portée par la commune d'Auxonne.

Le paragraphe **portant sur la capacité de la station est erroné** : Sur la période 2021 -2023, les charges entrantes sur la station d'eaux usées sont d'environ 13 839 EH (Equivalent habitant) pour une capacité nominale de 24 500 EH. La station d'eaux usées est en capacité de prendre en charge la pollution de la commune et des autres communes raccordées à celle-ci. Compte-tenu de ces valeurs, la station actuelle pourra accueillir la totalité des futurs habitants projetés, soit 3 590 habitants en plus à l'horizon 2035.

D'un point de vue hydraulique, la communauté de communes réalise depuis 2022 d'importants travaux visant à rendre étanches les réseaux d'assainissement et il est à noter que les eaux claires parasites présentes dans les réseaux séparatifs proviennent de mauvais raccordements de réseaux pluviaux mais également de la mauvaise étanchéité de certaines parties du réseau qui drainent les nappes en sous-sol.

La compétence assainissement non collectif comprend pour Auxonne les écarts à l'assainissement collectif soit environ 115 à 120 installations (estimation de 400 habitants concernés). Il s'agit d'habitation non raccordées et non raccordables sur le réseau. Ils sont notamment localisés au niveau des hameaux. Certains hameaux sont exclusivement en assainissement individuel :

- Hameau de la Cour
- Hameau de la Feuillée (Creux Féras)
- La Louvière

La carte sur les réseaux d'eaux usées p 119 n'est pas exacte. Il y a des discontinuités et il n'y a pas de réseaux d'eaux usées hameaux de la Cour et de la Feuillée.

Page 12 « Etat initial de l'environnement » du document « EES » :

Non : cf mes remarques précédentes : l'assainissement n'est pas du tout dysfonctionnant, au contraire.

Non, pas d'incertitudes.

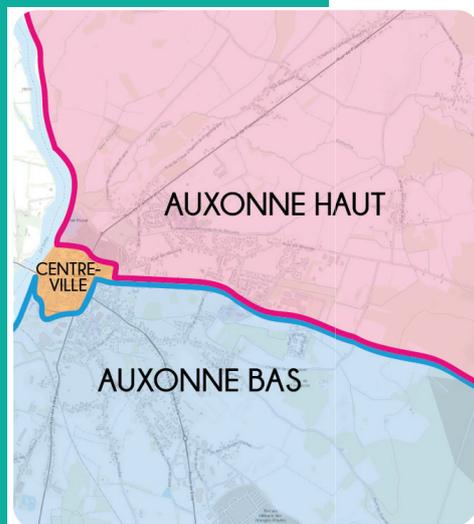
- Un assainissement des eaux usées dysfonctionnement.
 - Une station d'épuration collectant les effluents de 11 550 habitants sur 7 communes
 - Une capacité résiduelle nulle (24 500 EH pour une charge entrante de 36 000 EH)
- Un réseau de collecte en partie séparatif mais avec des problématiques de raccordement (réseaux d'eaux

Toutefois une incertitude demeure concernant la capacité du système d'épuration à recevoir les effluents des futurs aménagements (informations en attente de la part du gestionnaire). Le cas échéant des travaux de mise à niveau de la station et des réseaux devront être engagés avant l'ouverture des zones à l'urbanisation.

RÉFÉRENCE DES RUES D'AUXONNE

ZONES DE COLLECTE

CENTRE VILLE D'AUXONNE	AUXONNE HAUT	AUXONNE BAS	EXCEPTIONS
1er RAD 8è CHASSEUR 8 MAI 45 10è REGIMENT DE LIGNE ANTOINE MASSON ARMES BERBIS BOURG CAPITAINE COIGNET CAPITAINE LANDOLPHE CARNOT CHATEAU CLARISSÉS COLONEL DENFERT COURTOIS DAVOT DOCTEUR GASTON ROUSSEL EMILE GRUET GUEBRIANT GUSTAVE NOBLEMAIRE HALLES HEIDEISHEIM ILLIOTE JEU DE L'ARC JURA JURAIN LAFAYETTE LARIBOSIERE ET DE LA CEINTURE ROUGE LEDEUIL LOUIS BAUMONT MAILLARD DU MESLE MARIN MIGNOTTE MOINEAU MOULINS PAIX PASTEUR PECHEURS PETITE SAONE PETITES CASERNES PORT PRIEUR DE LA COTE D'OR REMPART DE LA COTE D'OR REMPART DES SOUPIRS REMPART DES URSULINES SENNECEY THIERS TRAVERSIERE VAUBAN	19 MARS 1962 ALSACE APREMONT AUBEPINE BON REPOS BOURGOGNE BRETAGNE CHAMP DE TIR CHANOINE KIR CHEVIGNY COLOMBIERE CROIX SARRAZIN FLAMMERANS AVANT LE CIMETIERE FOUSSOTTES FRANCHE COMTE GALERE GENERAL DUTEIL GEORGES POMPIDOU GLACIS GRANDE PRAIRIE GRAND PRES IRIS JARDINS JEAN MIGNOT JEAN GUICHARD JULES FERRY LA COUR: RUE BALAMAIN/ CHEMIN NEUF DE LA COUR/ RUE CROIX FERRAT/ RUE FORET/ GRUET/ RUE MERME/ RUE DE MOISSEY/ RUE DE LA PROMENADE/ LE PRIEURE LEONARD DE VINCI LILAS LIMOUSIN MARRONNIERS MERISIERS MOISSEY PETITE PLAINE POLYGONE PROVENCE SAUGES SAULES SAVOIE STADE TILLEULS TULIPES VIGNE JEANNETON	3 MAISONS ANCIENNE RTE NATIONALE ARISTIDE BRIAND BALCONS FLEURIS BAROTTES BASSE BASTIDE BIEF PEROU BOILEAU CHANOINE SARDIN CLAUDE MATRAT CLAUDE PICHARD COLONEL REDOUTEY COMMANDANT GARNIER CUNETTE DENIS GAILLARD EMILE MUSSOT EPENOTTES FONTENOTTE GENERAL DE GAULLE GRANGES HAUTES JEAN VACHON JOSEPH MAGNIEN LABERGEMENT LANGUEDOC LE BARRAGE LOCHERET LOJY MARAIS MARGUERITE MALMANCHE MELISSA PICARDIE PLANCHES JACOTTES PORTE DE PANTESSON RAINANS RICHEBOURG ROSIERES ROUSSILLON SABOT SAINTE COLETTE TABOUR VACHES VANNOIS VERDUN VICTOR PLAIZANT VIEUX CHEMIN DE DOLE VIEUX CHEMIN DE L'ABERGEMENT	ALPHONSE PATIN AMANDIERS CHAMP LA PIERRE CHAMP TERROUX CHEMIN DE LA REINE BLANCHE FLAMMERANS APRES LE CIMETIERE LA FEUILLEE LE LORREY NOUVEAU CHEMIN DU PONT DE PIERRE PONT DE PIERRE RENTE DE L'HOPITAL SAINTE CHARLES VIEUX CHEMIN DE FLAMMERANS



COLLECTE 2025 – ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES – AUXONNE

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
CENTRE VILLE D'AUXONNE	COLLECTE DES OM	TOUS LES LUNDIS											
	COLLECTE DES OM	TOUS LES VENDREDIS											
	COLLECTE DU TRI	TOUS LES MERCREDIS											

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
AUXONNE HAUT	COLLECTE DES OM	LUN	13 27	10 24	10 24	07 21	05 19	02 16 30	14 28	11 25	08 22	06 20	03 17	01 15 29
	COLLECTE DU TRI	JEU	09 23	06 20	06 20	03 17 29*	15 29	12 26	10 24	07 21	04 18	02 16 30	13 27	11 23*
		La collecte du jeudi 1^{er} mai sera effectuée le mardi 29 avril La collecte du jeudi 25 décembre sera effectuée le mardi 23 décembre												

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
AUXONNE BAS	COLLECTE DES OM	LUN	06 20	03 17	03 17 31	14 28	12 26	09 23	07 21	04 18	01 15 29	13 27	10 24	08 22
	COLLECTE DU TRI	JEU	09 23	06 20	06 20	03 17 30*	15 29	12 26	10 24	07 21	04 18	02 16 30	13 27	11 24*
		La collecte du jeudi 1^{er} mai sera effectuée le mercredi 30 avril La collecte du jeudi 25 décembre sera effectuée le mercredi 24 décembre												

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
EXCEPTIONS	COLLECTE DES OM	LUN	06 20	03 17	03 17 31	14 28	12 26	09 23	07 21	04 18	01 15 29	13 27	10 24	08 22
	COLLECTE DU TRI	MAR	07 21	04 18	04 18	01 15 29	13 27	10 24	08 22	05 19	02 16 30	14 28	11 25	09 23

*Tous les jours fériés sont travaillés à l'exception du **mercredi 1^{er} janvier**, du **jeudi 1^{er} mai** et **jeudi 25 décembre**. Ces jours de collectes seront effectués à la date indiquée dans le tableau ci-dessus, merci de vous référer à votre zone de collecte.



PJ : Nouveaux horaires de déchèterie

À partir du 1^{er} février 2025, les horaires de déchèteries changent !						
	ATHÉE	AUXONNE	PONT	MAXILLY	PONTAILLER	
Lundi		13h30-17h				
Mardi	13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h	8h30-12h	13h30-17h	
Mercredi	8h30-12h		13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h	
Jeudi					8h30-12h	13h30-17h
Vendredi	8h30-12h		13h30-17h			
Samedi	13h30-17h			8h30-12h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h